

Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information
Direction des Ressources Humaines
Service Emploi et Compétences

Nanterre le, 15 DEC. 2025

Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres d'Infirmier en soins généraux et spécialisés de 1^{er} grade de la fonction publique hospitalière

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'accès des ressortissants des autres membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen à certains corps de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2013-121 du 6 février 2013 pris pour l'application du chapitre III du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2004 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionnée à l'article L. 4311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2013 pris en application de l'article 8 du décret n° 2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 5 décembre 2025 fixant les tableaux des effectifs budgétaires de la Cité de l'Enfance, du Centre Maternel les Marronniers et de la Pouponnière Paul Manchon pour l'année 2025 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

D E C I D E



[Nous contacter](#)

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr



[Nous rendre visite](#)

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

Article 1 : Un concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers en soins généraux et spécialisés de 1^{er} grade relevant du statut de la Fonction Publique Hospitalière est ouvert en vue de pourvoir 2 postes à la Pouponnière Paul Manchon du Plessis-Robinson.

Article 2 : Le concours se déroulera de la manière suivante :

- La clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 13 février 2026**, le cachet de la poste faisant foi ;
- 1^{ère} phase : publication de la liste des candidats admissibles à l'issue de l'examen des dossiers de candidature **le mercredi 18 février 2026** ;
- 2^{ème} phase : épreuves orales d'admission qui auront lieu **entre le lundi 9 et le vendredi 20 mars 2026** ;
- 3^{ème} phase : publication de la liste des candidats aptes au recrutement à partir du **mardi 24 mars 2026**.

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature, les personnes :

- titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code ;
- de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouissant de leurs droits civiques, n'ayant pas de mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- en position régulière au regard du code du service national français et notamment pour les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 et les jeunes femmes nées après le 31 décembre 1982 recensés à partir du 1er janvier 1999 qui doivent être en capacité de fournir un certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées :

de préférence par courriel à concoursfph@hauts-de-seine.fr

ou par courrier à :

Hôtel du Département
PRHSI/DRH/SEC

« Concours FPH »
57 rue des Longues Raies –92731 Nanterre Cedex

au plus tard le **vendredi 13 février 2026**.

Le dossier de candidature devra être accompagné :

- d'un curriculum vitae détaillé ;
- d'une lettre de motivation ;
- des titres de formation, certifications et équivalences, dont le candidat est titulaire, traduits en français et certifiés conformes aux originaux pour les documents étrangers ;
- d'une copie lisible recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un certificat de nationalité émis par le pays d'origine ;
- de l'état signalétique des services militaires ou une copie conforme de ce document ou une pièce attestant de la situation au regard du service national, ou, d'une copie certifiée conforme à l'original et traduite en français pour les documents étrangers ;
- le cas échéant, d'un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- l'ordre de leur préférence quant à leur affectation éventuelle.

Article 5 : Le jury de concours est composé comme suit :

- Madame Elisabeth Voisin (ou son représentant), en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines du Département des Hauts-de-Seine, organisateur du concours, présidente ;
- Monsieur Thierry Meunier (ou son représentant), en sa qualité de Directeur de la Cité de l'Enfance ;



[Nous contacter](#)

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr



[Nous rendre visite](#)

57, rue des Longues Raies - 92000 Nanterre

- Madame Martine Saturnis, en sa qualité de cadre de santé paramédical de la Fonction publique hospitalière, au sein de la Pouponnière Paul Manchon d'Asnières ;
- Madame Armelle Delaplace, en sa qualité de cadre de santé de la fonction publique hospitalière, au sein de la Pouponnière Paul Manchon du Plessis-Robinson.

Article 6 : Un arrêté désignera les candidats admis par ordre de mérite et fixera éventuellement une liste complémentaire.

Article 7 : Monsieur le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution des dispositions du présent arrêté, qui fait l'objet d'un affichage et/ou publication dans les locaux de la Pouponnière Paul Manchon d'Asnières – Plessis Robinson et/ou dans les locaux de la cité de l'enfance et/ou sur le site internet du Département des Hauts-de-Seine, de la préfecture et de l'Agence Régionale de Santé dont relève ledit établissement.

P/ Le Président du Conseil départemental
Le Directeur général des services,



Jérôme Dian

Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 boulevard de l'Hault – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr